

RESPONSABILITE CIVILE :

Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès des Assurances GROUPAMA Centre Manche.

INDIVIDUELLE ACCIDENT :

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

COUVERTURE MEDICALE :

Assurée par la Croix Rouge Française, antenne de Louviers

RESPONSABILITE :

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique. Ils pourront arrêter un participant en mauvaise condition physique apparente.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol.

RESULTATS :

Affichage et proclamation des résultats à partir de 12H00.

Parcours : Mesuré en 2007 par un officiel (**Courses Hors Stade**).

Départs et arrivées : A proximité du parc de la mairie

Parking : Centre commercial LECLERC à 500 m.

Vainqueurs en 2017 :

Benoit Argentin	Corsaire Fécampois	en 33'51''34
Noëlle Carretero	Vrac	en 42'17''11

Le challenge **René MARCHÉ** est attribué au club, association ou entreprise qui a le plus grand nombre de participants sur l'ensemble de toutes les courses. Définitif au bout de la 3^{ème} consécration.

Le trophée **Didier FONTS** est attribué au club qui obtient le meilleur classement sur 4 coureurs participants aux 10 Km.

La coupe **Entreprise** est attribuée à l'entreprise qui a le plus grand nombre de participants classés sur 5 Km et 10 Km.

SEPI à Pinterville prend en charge les droits d'inscription et le lot pour la catégorie Benjamins : 2005 et 2006.

Challenge René MARC

30ème Edition



INCARVILLE
1 AVRIL 2018

COURSE SCOLAIRE 1km	9h00	Gratuit
COURSE 3km	9H10 : Jeunes nés en 2005-2006	Gratuit
MARCHE 5km	9h30 : Ouverte à tous (sans certificat médical)	3 €
COURSE 5km	9H30 : Toutes personnes nées en 2004 et avant	7 €
COURSE 10km	10H15 : Toutes personnes nées en 2002 et avant	9 €

(Majoration +3€ si inscription le jour de l'épreuve)

**CHALLENGE RENE MARC – TROPHEE DIDIER FONTS
COUPE ENTREPRISE ET RECOMPENSES POUR TOUS**

But du Challenge « 4 COMMUNES »

Récompenser la participation en dehors de toute notion de classement.
(Voir règlement au dos de ce bulletin)

Renseignements : Emmanuel BLASQUEZ Tél : 06 65 51 74 91

CHALLENGE « 4 COMMUNES »

Les 4 communes organisatrices du *CHALLENGE* sont :

Hondouville : 29 Janvier 2018 – Incarville : 1er Avril 2018
Pinterville : 1^{er} Mai 2018 – Heudebouville : 26 Août 2018

But du CHALLENGE :

Récompenser la participation à ces 4 courses en faisant abstraction de toutes notions de classement.

Principe du CHALLENGE :

Le lot *CHALLENGE* est attribué à tout coureur participant à 3 de ces 4 courses sur la distance de 10 Km.

Le *CHALLENGE* correspond à un lot d'une valeur au moins égale à la valeur de trois lots souvenirs standard et il sera remis au coureur à l'issue de sa troisième course.

Les participants au challenge ne bénéficient pas du lot souvenir de l'organisation.

Modalités du CHALLENGE :

Dès le franchissement de la ligne d'arrivée, de ses deux premières courses, le participant au *CHALLENGE* dépose obligatoirement son dossard dans une boîte. En cas de lot *CHALLENGE* avec choix de taille et /ou de couleur, le participant déposera son dossard dans la boîte appropriée à son choix.

Lors du franchissement de la ligne d'arrivée de sa troisième course, le participant est en mesure de percevoir son lot *CHALLENGE*.

Le *CHALLENGE* est nominatif, les trois courses doivent impérativement être courues par le même coureur.

Une liste de confirmation d'enregistrement des participants, sera consultable dans la semaine qui suit la première course, sur le site Internet du challenge 4 communes.

La même liste sera également affichée sur le site des organisations.

Particularités :

Si du fait de l'annulation d'une épreuve (catastrophe naturelle, interdiction Préfectorale...etc.) des coureurs se trouvent dans l'impossibilité mathématique de réaliser leurs 3 courses, le *CHALLENGE* pourra éventuellement être attribué à l'issue de deux courses seulement.

Site Internet : www.challenge4communes.com



7, rue des prés - 27400 Incarville
tél / fax : 02 32 25 20 52 - Mobile : 06 45 16 66 16 - 06 45 16 34 16



A retourner à l'ASLI Section course à pied :

Monsieur Emmanuel BLASQUEZ

3, impasse du chemin vert 27400 Incarville - avant le 29 Mars 2018 accompagné des droits d'engagement adressés à l'ordre de ASLI course à pied.

NOM :

PRENOM :

ANNEE DE NAISSANCE : SEXE: M F

ADRESSE : N°.....Rue.....

Code postale :Ville.....

Adresse Mail :N° Tél :

INDIVIDUEL

CLUB (licencié) N° de licence.....

Nom du club :

ASSOCIATION

Nom de l'association :

ENTREPRISE

Nom de l'entreprise :

Course choisie :

3 Km Gratuit

5 Km marche 3,0€

5 Km 7,0 €

10 Km 9,0 €

Majoration de 3,0 € si inscription le jour de l'épreuve***



CERTIFICATS MEDICAUX :

Etre titulaire d'une licence sportive Athlé Compétition délivrée par la FFA-FSCF-FSGT-UFOLEP ou FF.TRI en cours de validité.

(Merci de nous joindre une photocopie de la licence)

Pour les non licenciés : joindre le **certificat médical papier** de non contre indication à la pratique du sport ou de la course à pied en compétition datant de moins de 1 an. Les mentions **sport ou course à pied et compétition** sont toutes deux impératives sinon le certificat médical n'est pas recevable.

Signature obligatoire :